

MONTELMAR - AGGLOMERATION

O o O

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES :

Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération - Maison des Services Publics
1 Avenue Saint-Martin - 26200 MONTELMAR
Téléphone : 04.75.53.10.74 Fax : 04.75.00.25.39 - Code NUTS : FRK23
Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr
Adresse internet :
Adresse principale : <http://www.montelimar-agglo.fr>
Adresse du profil acheteur : <http://www.montelimar-agglo.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II. 1) ETENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé :** Gestion du multi-accueil « Portes de Provence »

II.1.2) **Code CPV principal :**

Descripteur principal : 85312110

II.1.3) **Type de marché**

Services

II.1.4) **Description succincte :**

Montélimar-Agglomération confie au délégataire, à titre exclusif, la gestion par affermage du multi-accueil « Portes de Provence » situé à Montélimar. Cette structure dédiée à « la petite enfance » d'une capacité de 30 lits est destinée à accueillir des enfants âgés de trois mois à six ans.

II.1.5) **Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 1 202 000 Euros

II.1.6) **Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots : NON

II.1.7) **Valeur totale du marché**

Valeur hors TVA 1 202 000 Euros

Mots descripteurs : Délégation de service public

II.2) DESCRIPTION

Code CPV principal : 85312110

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRK23

Lieu principal d'exécution : Montélimar

II.2.4) Description des prestations :

Montélimar-Agglomération confie au délégataire, à titre exécutif, la gestion par affermage du multi-accueil « Portes de Provence » situé à Montélimar. Cette structure dédiée à « la petite enfance » d'une capacité de 30 lits est destinée à accueillir des enfants âgés de trois mois à six ans.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères :

1. La qualité du service rendu aux usagers appréciée en fonction des éléments demandés dans le cadre du mémoire technique,
2. Pertinence et cohérence financière de la proposition.

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 48

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : NON

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Délégation de service public

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : NON

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

Procédure de délégation de service public au sens de l'article L. 1411-1 du C.G.C.T.

Date de la signature du contrat par l'autorité délégante : 30 avril 2018

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Intitulé : Gestion du multi-accueil « Portes de Provence »

Une concession/un lot est attribué(e) : OUI

V.2) Attribution de concession

V.2.1) **Date de la décision d'attribution de la concession :** 26 mars 2018

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 6

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres Etats membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'Etats non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : NON

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES

51 Rue de Saint-Cyr

69009 LYON

Téléphone : 04.74.72.66.15

Fax : 04.74.72.66.02

Code NUTS : FRK26

Le concessionnaire est une PME : NON

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur totale de la concession/du lot : 1 578 404,00 Euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession :

Sur les quatre (4) ans, la compensation tarifaire totale à verser par Montélimar-Agglomération sera de 370 972,00 € TTC (ce qui correspond à un montant annuel moyen de 92 743,00 € TTC hors compensation pour les repas).

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Modalités de consultation des documents sur place ou obtention des copies, par une demande écrite et formulée auprès de la Collectivité dont l'adresse figure au paragraphe I-1° de la Section I et dans les conditions fixées par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005. Publication antérieure concernant le même contrat : Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 21 août 2017 pour une parution le 19 septembre 2017 dans la revue « Les métiers de la petite enfance ». Cet avis a également été affiché et inséré sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération le 21 août 2017.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135

Localité/Ville : Grenoble Cedex

Code postal : 38022

Téléphone : 04 76 42 90 16

Fax : 04 76 51 89 44

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les recours applicables aux contrats de la commande publique sont :

- Soit, avant la signature du marché, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,
- Soit, après la signature du marché, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R.411-1 et R.421-7 du Code de la Justice Administrative, et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,

- Soit, après la signature du marché, un référé contractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code la Justice Administrative après la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135

Localité/Ville : Grenoble Cedex

Code postal : 38022

Téléphone : 04 76 42 90 16

Fax : 04 76 51 89 44

VI.5) Date d'envoi du présent avis :

22 juin 2018

Le Président,